

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2015.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Henri DUCARRE ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI ; Maxime MALJOURNAL.

Excusée : Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ).

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 SEPTEMBRE 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEYSUD.

M. le Maire rappelle que les statuts de la Communauté de Communes BugeySud votés il y a 2 ans prévoyaient comme échéance le 1^{er} janvier 2016 pour le transfert à la Communauté de Communes de certains équipements sportifs et culturels.

Compte tenu de la nécessité d'approfondir le travail d'évaluation du coût des équipements et des opérations à transférer, de placer certaines compétences dans les blocs de compétences appropriés, d'intégrer dès à présent certaines dispositions de la loi « NOTRE » et la volonté de mettre en place des actions nouvelles, il est nécessaire de modifier les statuts de la CCBugeySud.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer afin d'approuver les nouveaux statuts de la CCBugeySud et notamment d'accepter de ne transférer qu'au 1^{er} janvier 2017 les équipements qui devaient être transférés en janvier 2016.

Adopté à 12 voix pour, 1 contre (Gérard CHAPOT) et 1 abstention (Philippe REVEL).

3. CONTRAT DE FOURNITURE ET DE MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS COMMUNAUX.

M. le Maire rappelle le contrat de location et de maintenance des photocopieurs signé en 2013 pour une durée de 5 ans avec la société Rex Rotary.

La commission finances a étudié ce contrat et pense qu'il n'est pas approprié aux besoins de la mairie. En effet, il propose un abonnement composé d'un forfait de photocopies noir et blanc trop important et un forfait de photocopies couleur trop faible, sachant que la mairie dépasse régulièrement et de façon importante le forfait couleur.

Au vu de ces éléments, la commission finances a demandé 2 devis prenant en compte le besoin supplémentaire en photocopies couleur :

- un devis à la société ACS Minolta pour un montant de 3 541,69€ TTC par trimestre.
- un nouveau devis à la société Rex Rotary pour un montant de 3 865,69€ TTC par trimestre.

Les 2 sociétés proposent un contrat équivalent concernant le matériel et les fournitures mais ACS Minolta propose un coût à la photocopie inférieure à celui de Rex Rotary.

De plus, la société ACS Minolta propose de racheter le contrat dû à Rex Rotary jusqu'en 2018.

Vote : accord à l'unanimité pour le contrat proposé par ACS Minolta.

4. AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET DU SIVOM CONCERNANT LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.

M. le Maire rappelle la réunion publique avec le SIVOM en date du 2 novembre 2015 durant laquelle était évoquée la possibilité de transformer le ramassage des ordures ménagères au porte-à-porte en ramassage en points d'apport volontaire (P.A.V.).

Maxime MALJOURNAL, délégué SIVOM, explique que 8 à 10 points d'apport volontaire seraient créés et que le SIVOM prendrait en charge la quasi-totalité de l'installation, mis à part les travaux d'enrobé ou

d'encroûtement nécessaires qui resteraient à la charge de la commune.

Il indique que lors de la réunion du SIVOM du 18 novembre 2015, les 2 délégués SIVOM de la commune voteront conformément à l'avis donné par le Conseil Municipal.

Gérard CHAPOT souligne le manque de données chiffrées et indique comme exemple qu'un enrobé pour accueillir les containers pourrait coûter environ 30 000€ pour tous les points d'apport volontaire. Il s'interroge sur la capacité financière de la commune à prendre en charge ces installations et précise qu'il y a des travaux plus urgents à effectuer comme par exemple la mise aux normes des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

Christine BRUYAT indique qu'une solidarité devra également s'installer pour les personnes qui ne pourront pas emmener leurs ordures ménagères aux containers. Comme son collègue, elle ne souhaite pas qu'il y ait de coût supplémentaire pour la commune sachant que le projet est intéressant et que l'évolution semble inéluctable.

M. le Maire indique que la compétence « ordures ménagères » appartient à la Communauté de Communes BugeySud et qu'elle n'a pas été consultée par le SIVOM sur ce sujet.

Vote : contre à la majorité, 1 pour (Maxime MALJOURNAL) et 1 abstention (Isabelle KOUDOUOVOH).

5. CONTRAT CNP ASSURANCE 2016.

Le Maire rappelle le contrat d'assurance du personnel signé avec la CNP le 4 décembre 2014 et propose son renouvellement pour l'année 2016.

Celui-ci couvre les garanties :

- décès
- maladie ou accident de vie privée (avec une franchise de 15 jours par arrêt)
- maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant (sans franchise)
- accident de travail ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle (sans franchise)

Le taux de cotisation proposé de 6.50% de la base de l'assurance est le même que celui de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

6. INFORMATIONS.

- Nouveau fonctionnement du bureau de Poste : Christine BRUYAT rappelle que depuis novembre 2014, les horaires du bureau de poste ont été ramenés à 15h par semaine et que les responsables de la Poste souhaitent que la commune travaille sur la création d'une Agence Postale Communale (APC) ou un point relai commerçants (PRC).

En mai 2015, les responsables de la Poste ont proposé le maintien du DAB et du bureau de Virieu le Grand avec la création d'un emploi de facteur guichetier.

Après diverses réunions et échanges, les services de la Poste et de la commune sont parvenus à un accord en octobre 2015.

Un facteur guichetier interviendra à partir du 23 novembre 2015 selon de nouveaux horaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h45 et les samedis de 9h à 11h30 soit 13h30 par semaine au lieu de 15h.

- Reprise du bar restaurant par de nouveaux gérants : la municipalité est en négociation avec M. Franck BERGDOLL, demeurant Chavillieu (Pugieu) qui souhaite reprendre la gérance du bar restaurant de la commune. Une proposition de bail commercial va lui être soumise.

- Révision des dépenses de voirie transférées à la CC BugeySud : vendredi 20 novembre 2015 à 9h, M. le Maire, Liliane MASNADA et Mickaël RAYMOND se rendront à la CC BugeySud afin de rediscuter le montant du budget voirie transféré, ce qui devrait avoir une conséquence sur le montant de l'attribution de compensation.

- Installation des illuminations : une consultation a été menée par la commission dans un souci d'économie. 3 devis ont été demandés pour la pose et la dépose des illuminations :

SALENDRE 1 896€ T.T.C.

BABOLAT 1 488€ T.T.C.

SGE 1 200€ T.T.C.

Vote : pour l'entreprise SGE à l'unanimité.

- Essais de la sirène d'alerte de la protection civile : chaque 1^{er} mercredi du mois, la sirène de la protection civile située à la salle des fêtes effectuera un essai de 1m41s à 12h. Le premier essai aura lieu mercredi 2 décembre 2015.

- Vœux de la municipalité 2016 : M. le Maire indique que les vœux 2016 auront lieu le vendredi 8 janvier 2016 à 19h à la salle des fêtes. La population est cordialement invitée.

7. INFORMATIONS DIVERSES.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 16 décembre 2015 à 19h.

La séance est levée à 20h20.